

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_089**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par les entreprises BENEDETTI GUELPA, DECREMPS, et SOBECA en date du 02 Mai 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux de requalification du quartier du Crozet,
Rue du Collège, Avenue du Crozet et Rue de la Chaufferie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation et le stationnement Rue du Collège, Avenue du Crozet et Rue de la Chaufferie pourront être modifiés ou supprimés selon les besoins du chantier jusqu'au **Mercredi 31 Mai 2023**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprises.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier le 02/05/2023

Le Maire
Sandro

